

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMDG IG FIX 2025 (EUR) - Part R

Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion

Groupe du fabricant de PRIIP: UBS Europe SE

Société de gestion: UBS La Maison de Gestion

ISIN: FR001400CNG5

Site web: www.lamaisondegestion.com

Appelez le 0153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 3 juillet 2023.

En quoi consiste ce produit?

Type

LMDG IG FIX 2025 (EUR) ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds" est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée

L'échéance du Fonds est au 30 juin 2026 sauf prorogation. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir la performance d'un portefeuille constitué d'obligations de maturité 31 décembre 2025. Le FCP cherche à profiter de rendements actuariels sur les obligations d'émetteurs privés ou souverains de catégorie Investment Grade (de notation supérieure ou égale BBB- selon Standard Poor's ou de risque équivalent selon l'analyse de la société de gestion) sans se référer à un quelconque indice. Le FCP met en œuvre une stratégie de portage sans se référer à un indice de référence. L'actif est investi pour 90% minimum en obligations à taux fixe ou taux variable ayant une maturité effective d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2025 (maturité finale de l'instrument ou option de remboursement sur décision du porteur) exclusivement libellées en euro. La maturité effective des titres est évaluée en fonction de la maturité finale et des dates d'exercice de l'option de remboursement anticipé par l'émetteur. Une fois le portefeuille de portage constitué, le gérant peut être amené à saisir des opportunités sur le marché obligataire primaire ou secondaire. Ces opérations, de nature occasionnelle, peuvent intervenir dans le cas d'une éventuelle opportunité de vente avant terme si la performance d'une obligation est très supérieure à la trajectoire initialement escomptée. À l'inverse, une forte détérioration du profil de risque d'un émetteur peut inciter l'équipe de gestion à céder un instrument avant son échéance. Pour les souscriptions effectuées après la constitution du portefeuille de portage, le gérant investit dans des titres de caractéristiques semblables à ceux présents dans le portefeuille, de sorte que la stratégie du FCP reste inchangée. Les souscripteurs qui investissent dans le Fonds en cours de vie capteront le rendement résiduel du fonds à leur date de souscription. Si la notation d'une obligation est dégradée en catégorie spéculative (une notation inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou de risque équivalent selon l'analyse de la société de gestion), elle pourrait être maintenue en portefeuille. La part de ces obligations est limitée à 10% maximum. L'actif est géré dans la perspective d'une détention jusqu'à l'échéance. La stratégie vise à acquérir des instruments

de taux présentant un rendement en adéquation avec le risque crédit (notamment au regard de la prime de risque de crédit, selon les hypothèses de l'équipe de gestion) à la maturité de portefeuille, sans fournir une garantie en capital. La politique de sélection repose d'une part sur une approche essentiellement qualitative basée sur l'analyse crédit des émetteurs et d'autre part sur les anticipations d'évolution des marchés de taux. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion privilégie sa propre analyse de crédit, qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs, qu'elle peut compléter avec des informations émanant des agences de notation. A compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au 30 juin 2026, pendant la phase de remboursement des instruments en portefeuille, le recours aux instruments monétaires sera autorisé jusqu'à 100% de l'actif net du FCP.

La maturité effective du fonds étant prévue au 30 juin 2026, le Fonds pourra être géré de manière prudente à partir du 31 décembre 2025 afin de faciliter sa fin de vie. La société de gestion optera alors, après agrément de l'AMF, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour la dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPCVM.

Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- 0% à 130% en instruments de taux du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation dont :
- 0% à 10% en instruments de taux et/ou crédit de catégorie spéculative ;
- 0% à 25% sur des émetteurs des marchés émergents ;
- 0% à 10% en tous types d'obligations convertibles.

La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre -0,2 et +3.

Affectation des revenus: capitalisation

Période de détention recommandée: 3 années

Investisseurs de détail visés

Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

Dépositaire : CACEIS BANK

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français,

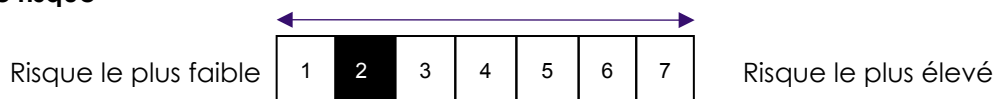
gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats: Les demandes pour obtenir le remboursement de ses

parts sont centralisées chaque jour ouvré jusqu'à 12 heures auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la valeur liquidative à cours inconnu datée de ce même jour et calculée en J+1 ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la date du 30 juin 2025.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque de taux, le risque de crédit, le risque de change, le risque actions, le risque lié à l'investissement sur les produits dérivés, sur les titres spéculatifs et les marchés émergents. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 3 années.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 840 EUR	8 970 EUR
	Rendement annuel moyen	-11,65 %	-3,55 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 980 EUR	8 970 EUR
	Rendement annuel moyen	-10,16 %	-3,55 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 820 EUR	9 810 EUR
	Rendement annuel moyen	-1,79 %	-0,64 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 270 EUR	9 940 EUR
	Rendement annuel moyen	2,66 %	-0,19 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre septembre 2019 et septembre 2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre novembre 2013 et novembre 2016.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre août 2016 et août 2019.

Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

— qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

— 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 années
Coûts totaux	226 EUR	337 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	2,3%	1,1%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,5 % avant déduction des coûts et de -0,6 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,5 % : du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 170 EUR
Coûts de sortie	0,45 % : du montant acquitté au rachat de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,56% de la valeur de votre placement par an. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Pour les produits lancés depuis moins d'un an, il s'agit d'une estimation.	56 EUR
Coûts de transaction	0,0 % de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour cet OPCVM.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 3 années

Ce fonds a été créé pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante : reclamation@lamaisondegestion.com

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 91 Bd Haussmann, 75008 PARIS Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.lamaisondegestion.com/reclamations

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet : <https://www.lamaisondegestion.com/performances>

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.